

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAJ_AR20230303

Objet: Abrogation délégation de signature dans le domaine des marchés publics à M. THIBAUD

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU la délibération n°20200716DEL2 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-23,

VU l'arrêté FIN_AR20201003 du 6 octobre 2020, article 2, donnant délégation permanente de signature à M. Hervé THIBAUD, Adjoint délégué à la transition énergétique, développement durable, quartier de Parilly, pour signer les actes et décisions relatifs aux marchés publics et accords-cadres de travaux pour les espaces publics,

VU l'arrêté DAJ_AR20230206 du 23 février 2023 portant retrait de délégation de fonction à Monsieur Hervé THIBAUD, Adjoint délégué à la transition énergétique, développement durable, quartier de Parilly,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté FIN_AR20201003, du 6 octobre 2020 portant délégation permanente de signature à Monsieur Hervé THIBAUD, Adjoint délégué à la transition énergétique, développement durable, quartier de Parilly pour signer les actes et décisions relatifs aux marchés publics et accords-cadres de travaux pour espaces publics est abrogé.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,